Etude des compétences « eau potable » et « assainissement » Restitution de la Phase 1 - Etat des lieux

Communauté de Communes Lautrécois Pays d'Agout

E18-1205 Novembre 2018





Ordre du jour et déroulement de la réunion

Cinq points sont prévus à l'ordre du jour de cette réunion de restitution :

- 1. Les objectifs de la réunion de restitution de l'état des lieux,
- 2. Rappel du contexte règlementaire,
- 3. Etude des services d'eau potable,
 - Etat des lieux des services
 - Présentation de données territoriales
 - Prix moyen pondéré et comparaisons territoriales
- 4. Etude des services d'assainissement collectif,
 - Etat des lieux technique des services
 - Organisation territoriale (approche des ressources humaines)
 - Etude des tarifs, prix moyen pondéré et comparaisons territoriales
 - Etude des budgets consolidés
 - Capacité d'investissement et programme de travaux
- 5. Echanges, conclusions et perspectives





LES OBJECTIFS DE LA REUNION





CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA REUNION

La Communauté de Communes a lancé au printemps 2018 un appel d'offres pour la réalisation d'une « étude préalable au transfert des compétences eau potable et assainissement ».

A l'issue de la procédure, le groupement « EXFILO/CT2E » a été retenu. La réunion de lancement de l'étude a eu lieu le 18 septembre 2018.

Les bureaux d'étude ont rencontré l'ensemble des gestionnaires des services publics de l'eau et de l'assainissement au cours du mois de novembre. Des visites techniques des principales installations techniques ont également été organisées.

A l'issue de ces rencontres, des fiches de synthèse ont été établies sur les plans technique et de la gestion. Ces fiches ont été adressées à chacun des gestionnaires.





CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA REUNION

La réunion du Comité de Pilotage d'aujourd'hui vient clôturer la Phase 1 de l'étude. L'objectif est d'établir une photographie exhaustive et factuelle de la situation.

La présentation aux élus membres du Comité de Pilotage va **privilégier une approche territoriale**, qui complète les fiches établies par gestionnaire.

Il s'agira également d'évaluer la fiabilité des données, d'étudier leur conformité avec la règlementation, d'identifier les premières perspectives d'évolution.

L'objectif général de la réunion est de permettre une appropriation des données du territoire par les élus, et de lever toutes les questions/doutes quant aux modes de gestion technique et financière, pour pouvoir sur cette base engager les phases suivantes de l'étude.











RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Initialement, **les articles 64 et 66 de la Loi NOTRe du 7 aout 2015** disposent que les compétences « eau potable » et « assainissement » seront exercées de manière obligatoire par les Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2020.

La Loi 702-2018 du 3 août 2018 maintient le principe de l'exercice intercommunal des compétences, tout en proposant un aménagement. Pour les Communautés de Communes :

- qui n'exerçaient pas les compétences préalablement à la Loi du 3 août 2018,
- Et au sein desquelles, au moins 25% des Communes représentant 20% de la population délibèrent en faveur d'un report du transfert avant le 1^{er} juillet 2019,

le transfert de chacune des compétences peut être reporté au maximum jusqu'au 1^{er} janvier 2026.

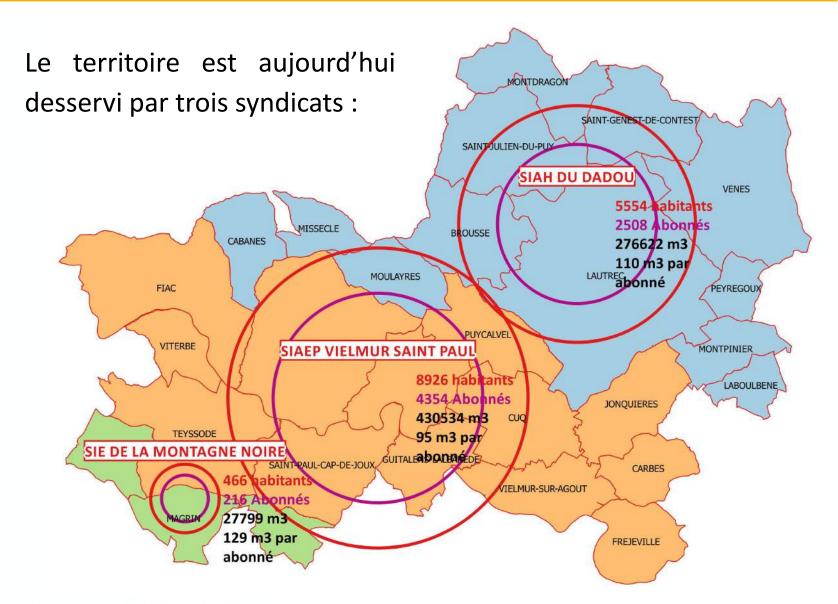








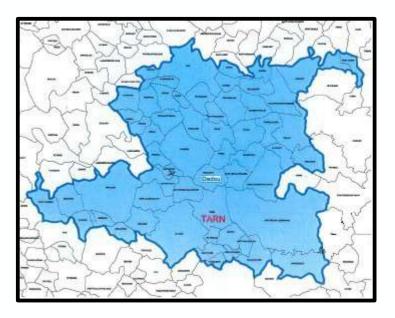








LE SIAH du DADOU





- Le SIAH du Dadou dessert 58 communes dont 12 communes du Lautrecois Pays d'Agout:
- un point de prélèvement d'eau : Barrage de Razisse (Périmètre de Protection à finaliser);
- 1 usine de production et traitement d'eau potable à Teillet;
- 11 stations de pompage;
- 99 réservoirs ou châteaux d'eau d'une capacité totale de stockage de 28 680 m3 ;
- un réseau de 2 016 km de canalisations dont 1 848 km dédiés à la distribution;
- 20 580 abonnés, 2 876 212 m3 vendus en 2014 (consommation moyenne de 109 m3 par abonné /an).

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points	91
Rendement du réseau de distribution	%	76%
Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	1,34
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,1 %





LE SIAEP de VIELMUR SAINT PAUL





- Le SIAEP de Vielmur Saint Paul dessert 13 communes du Lautrecois Pays d'Agout uniquement :
- 2 interconnexions avec le SIAH du Dadou et 1 interconnexion avec l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN)
- Achat d'eau : la production s'est arrêté en juillet 2017;
- 4 stations de pompage;
- 13 réservoirs ou châteaux d'eau ;
- un réseau de 370 km de canalisations dédiés à la distribution;
- 4354 abonnés, 430 534 m3 vendus en 2017 (consommation moyenne de 95 m3 par abonné /an).

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points	115
Rendement du réseau de distribution	%	85%
Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	0,7
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,08 %





LE SIE de la MONTAGNE NOIRE



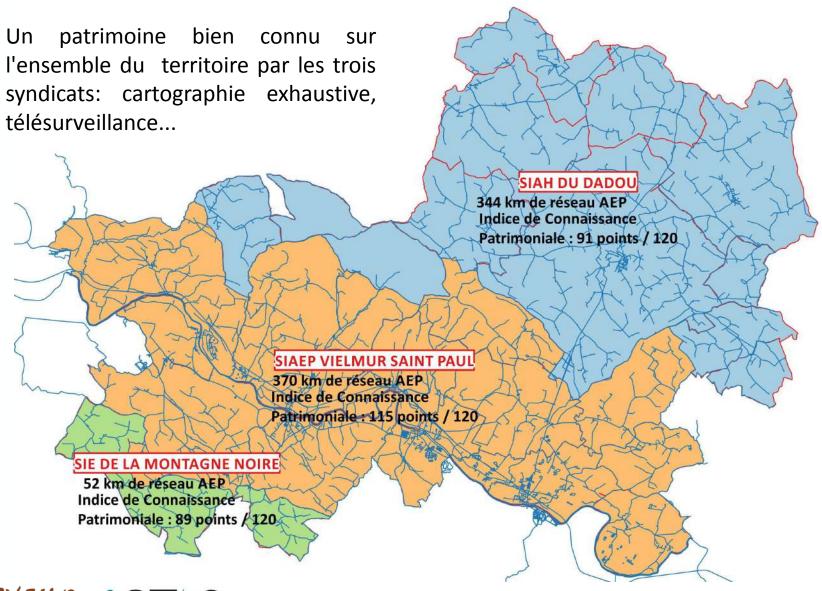
Le SIE de la Montagne Noire dessert 49 communes dont 4 du Lautrecois Pays d'Agout: :

- 12 interconnexions avec l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN);
- L'IEMN fournie l'eau traité par l'usine de Picotalen et provenant du barrage des Cammazes ;
- un réseau d'adduction gravitaire;
- 60 réservoirs ou châteaux d'eau ;
- un réseau de 1 247 km de canalisations dédiés à la distribution;
- 18144 abonnés, 2693223 m3 vendus en 2017 (consommation moyenne de 124 m3/abonné /an).

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points	89
Rendement du réseau de distribution	%	88%
Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	0,71
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,02 %

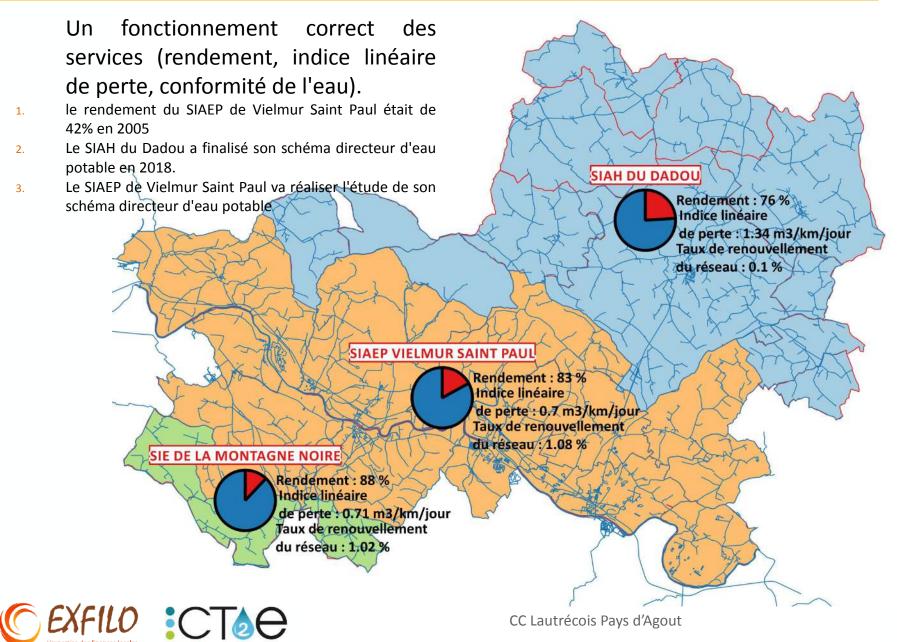












Sur la C.C. L.P.A.

Le Syndicat Vielmur Saint Paul

13 Communes desservies

Toutes membres de la CC LPA

Le Comité syndical est composé de deux représentants par Commune membre.

Nombre de Communes desservies

COMMUNES	Habitants	Abonnés	conso°
CARBES	233	109	11 942
CUQ	503	226	21 480
DAMIATTE	1040	521	49 624
FIAC	955	486	55 598
FREJEVILLE	664	287	27 507
GUITALENS L'ALBAREDE	892	457	35 246
JONQUIERES	460	205	26 192
PUYCALVEL	216	113	12 932
SAINT PAUL CAP DE JOUX	1129	586	47 112
SERVIES	647	295	29 231
VIELMUR SUR AGOUT	1552	727	60 744
VITERBE	367	170	18 051
TEYSSODE	396	200	18 725

Nombre d'abonnés : 4 354

Production vendue: 414 384 m3

Conso. Moyenne: 95 m3 par foyer

Tarif: Part fixe 80 € + 2,12 € au m3





Sur la C.C. L.P.A.

Le S.I.A.H. du Dadou

12 Communes desservies

Le syndicat dessert des Communes de plus de 2 E.P.C.I.

Le Comité syndical est composé de deux représentants par Commune membre.

Nombre de Communes desservies

COMMUNES	Habitants	Abonnés	conso°	Conso / ab.
BROUSSE	426	199	21 937	110
CABANES	285	123	10 811	88
LABOULBENE	143	69	7 756	112
LAUTREC	1802	885	98 891	112
MISSECLE	93	54	5 719	106
MONTDRAGON	624	263	29 969	114
MONTPINIER	196	79	8 716	110
MOULAYRES	291	101	10 975	109
PEYREGOUX	130	46	5 288	115
SAINT GENEST DE CONTEST	312	128	19 694	154
SAINT JULIEN DU PUY	451	203	18 663	92
VENES	801	358	38 203	107

Production vendue: 276 622 m3

Conso. Moyenne: 110 m3 par foyer

Tarif : Part fixe 84,6 € + 1,27 € au m3





Sur la C.C. L.P.A.

Le S.I.E.M.N. du Tarn

4 Communes desservies

Le syndicat dessert des Communes de plus de 2 E.P.C.I.

Le Comité syndical est composé de deux représentants par Commune membre.

Nombre de Communes desservies

COMMUNES	Habitants	Abonnés	conso°	Conso / ab.
TEYSSODE	396	28	3 567	127
MAGRIN	138	79	9 049	115
PRADES	135	65	6 3 1 0	97
PRATVIEL	85	44	8 873	202

Nombre d'abonnés : 216

Production vendue: 27 799 m3

Conso. Moyenne: 128 m3 par foyer

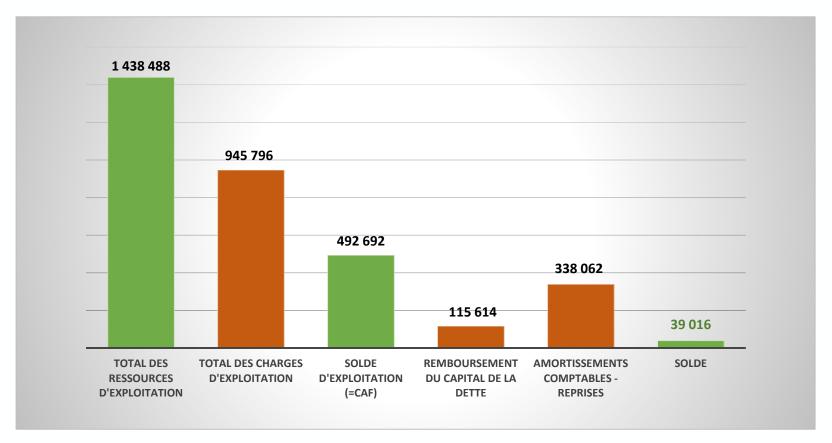
Tarif: Part fixe 58 € + 1,25 € au m3





Zoom sur les comptes du Syndicat Vielmur Saint Paul

Etude budgétaire simplifiée : moyenne des valeurs 2015-2017



Le S.I.A.E.P. Vielmur Saint Paul dégage une capacité à investir annuelle de 375 000 €.





Zoom sur les comptes du Syndicat Vielmur Saint Paul Données complémentaires

S.I.A.E.P. Vielmur Saint Paul	2015	2016	2017	Moyenne
Report consolidé au 31.12	241 186	387 665	340 584	-
Endettement au 31.12	1 985 763	1 868 239	1 754 064	-
Capacité de désendettement	4,3	3,5	3,6	-
Investissement (opérations)	305 784	294 870	255 333	285 329
Subventions perçues	34 600	25 845	0	20 148
Etat de l'actif			7 500 000	-
Taux d'amortissement des biens			4,8%	-





Pour déterminer une **redevance moyenne pondérée**, le nombre d'abonnés et la consommation moyenne par Commune sont pris en compte.

Le résultat pour 100 mètres cubes d'eau potable, soit la consommation moyenne par abonné relevée sur le territoire, est le suivant :

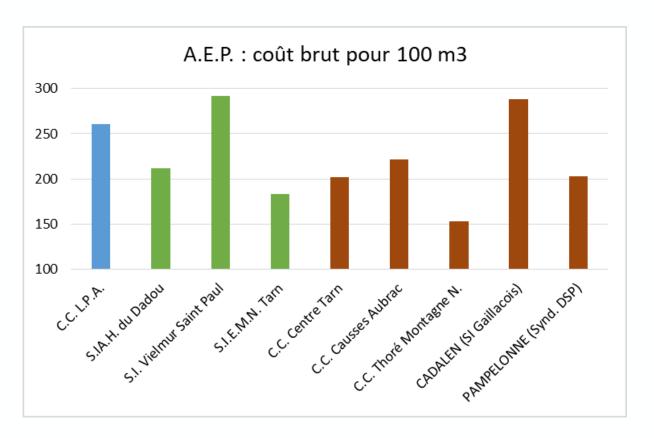
- Prime fixe (abonnement annuel) : 81 €
- Prix au mètre cube : 1,80 €
- Soit une redevance brute annuelle pour 100 m3 : 261 €

Cette redevance brute est alors comparée aux redevances pratiquées sur d'autres territoires comparables sur le tableau ci-après :





Comparaisons territoriales



La redevance brute moyenne sur le territoire est supérieure aux redevances de l'échantillon considéré.





4. ETUDE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF





ETUDE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Treize Communes disposent aujourd'hui de réseaux et d'équipements pour la collecte et le traitement des eaux usées.

Les diapositives suivantes vont permettre d'aborder :

- Etat des lieux technique des services
- Organisation territoriale (approche des ressources humaines)
- Etude des tarifs, prix moyen pondéré et comparaisons territoriales
- Etude des budgets consolidés
- Capacité à investir et programme de travaux





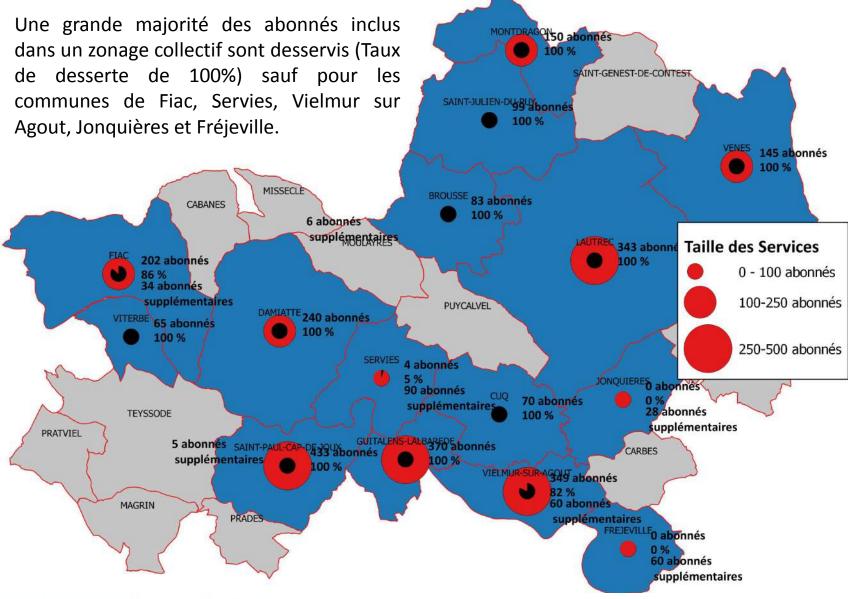
LES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

15 communes présentent des zones d'assainissement collectif. en collectif 13 communes disposent d'infrastructures 0 % en collectif existantes. 49 % en colfectif 13 totalement communes sont en SAINT-JULIEN-DU-PUY assainissement non-collectif. 41 % en collectif 0 % en collectif 42 % en collectif 0 % en cu ctif CABANES 0 % en collectif 39 % en collectif 42 % en collectif 0 % en collectif MOULAYRES PEYREGOUX 0 % en collectif 46 % en collectif 38% en collectif 0 % en collectif **PUYCALVEL** MONTPINIER 1% en collectif 0 % en collect collectifABOULBENE 31 % en collectif 0 % en collectif 0 % en collectife 74 % en collecti 81 % en collectif 0 % en collectif **PRATVIEL** Des pôles plus 48 % en collectates urbains au Sud VIELMUR-SUR-AGOUT 0 % en collectif 0 % en collectif 0 % en collectif MAGRIN **PRADES** Zonage d'assainissement Communal FREJEVILLE Collectif Non Collectif





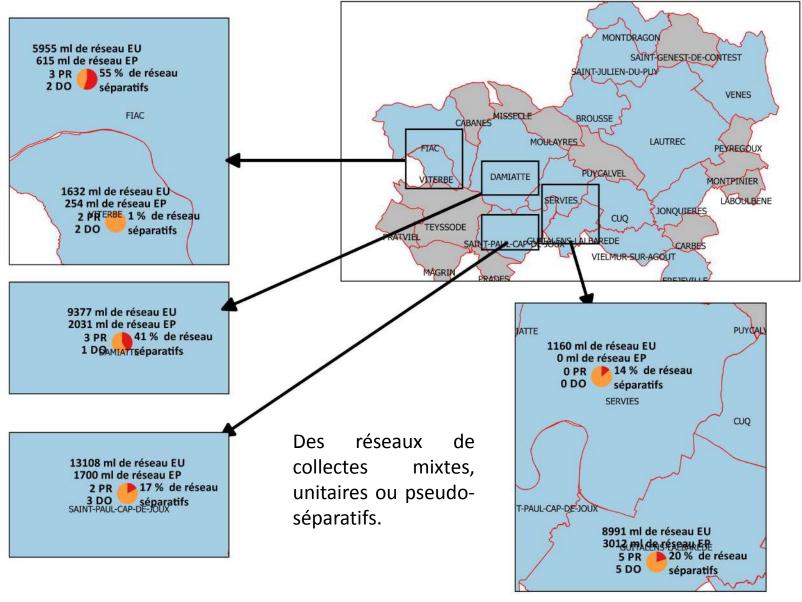
TAILLE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF







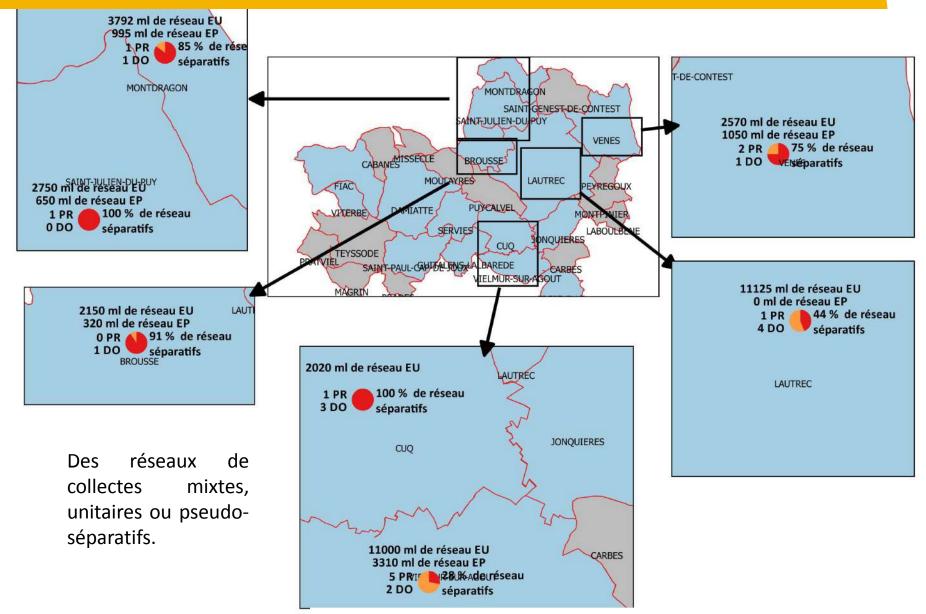
SYSTEME DE COLLECTE DES EAUX USEES







SYSTEME DE COLLECTE DES EAUX USEES







INDICE DE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE (ICP)

CONNAISSANCE ET LA GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (Précision cartographique / S.I.G.)

Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du inéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	15 points	X 4
Mise à jour du plan au moins annuelle	5 points	8
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) pour au moins 50% du linéaire total des réseaux	supplémentaire si l'inventaire couvre 10% du linéaire en plus	ndice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eau
L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose pour au moins 50% du linéaire	10 points avec 1 points supplémentaire si l'inventaire couvre 10% du linéaire en plus	seaux de
Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations pour au moins 50% du linéaire	10 points avec 1 points supplémentaire si l'inventaire couvre 10% <u>du liné</u> aire en plus	ale desre
Localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs)	10 points	iji odi
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages	10 points	stion pati
Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	10 points	e et de ge
Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10 points	ouessi 1
Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10 points	Somma
Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10 points	adice de

- 40 points ou plus: Minimum réglementaire (cette valorisation traduit l'existence du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées du service exigé par la règlementation au 31/12/2013) permettant une précision géographique de classe C (incertitude > 1,5 m).
- 70 points ou plus : précision géographique de classe B (< 1,5 m) voire A (< 0,4 m) et connaissance du nombre de branchement avec mise à jour. Cette valorisation traduit la réalisation d'un levé topographique et d'un arpentage des réseaux permettant d'accroître la connaissance topographique des réseaux.
- de classe B (< 1,5 m) voire A (< 0,4 m) et mise en place d'un SIG (Système d'Information Géographique) permettant la mise en œuvre des plans pluriannuelles d'interventions sur le réseau (curage, auscultation, renouvellement du réseau).





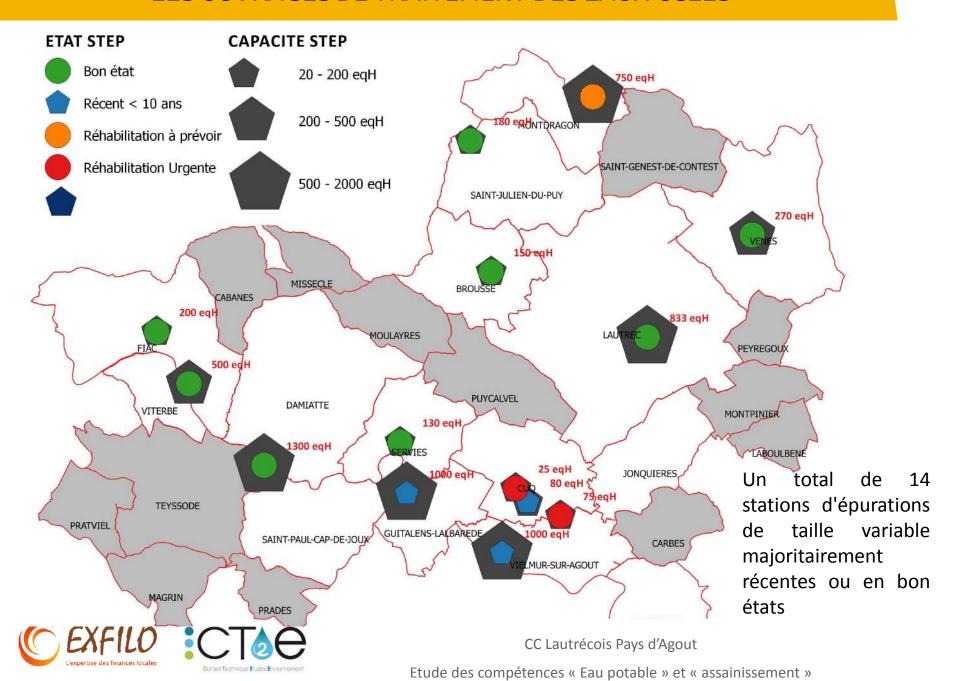
INDICE DE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE (ICP)

Une connaissance patrimoniale globalement faible: Absence de mise à jour des plans des réseaux, 40 points MONTORAGON /120 localisation des branchements et programmation plurianuelle. SAINT-GENEST-DE-CONTEST L'intégration dans un Système d'Information /120 SAINT-JULIEN-DU-PUY Géographique est à compléter et améliorer. 15 points /120 15 points MISSECLE CABANES 40 points 60 points MOULAYRES /120 PEYREGOU 60 points 50 points **PUYCALVEL** VITERBE MONTPINIER 60 points /120 0 points LABOULBENE JONQUIERES /120 15 points CUQ **TEYSSODE** 15 points 50 points GUITALENS-LALBAREDE PRATVIEL SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX 60 points **CARBES** VIELMUR-SUR-AGOUT 0 points MAGRIN FREJEVILLE /120 **PRADES**

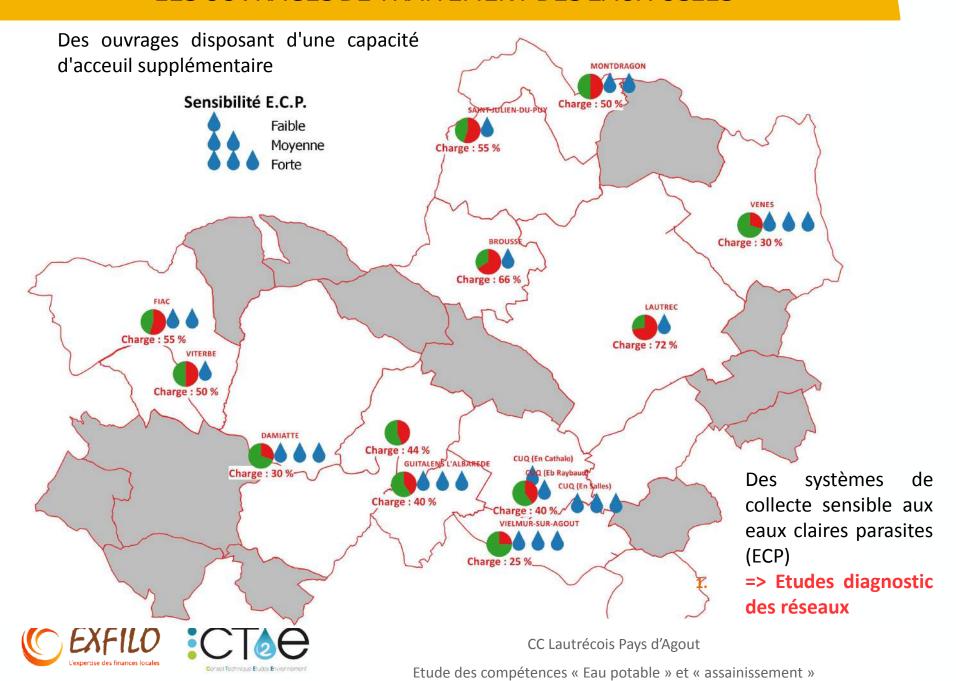




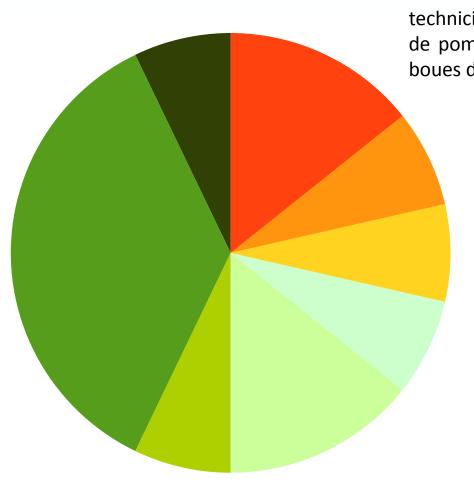
LES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USEES



LES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USEES



LES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USEES



Des ouvrages facilement exploitable de faible technicité (entretien d'espaces verts, systèmes de pompage) et une gestion pluriannuelle des boues d'épuration

- Filtre planté de roseau (2 étages)
- Filtre planté de roseau (1 étage)
- Filtre Planté de Roseau (Bi-Filtre)
- Lagunage Naturelle
- Décanteur avec Lagunage
- Décanteur avec Disque Biologique
- Décanteur avec Lit d'infiltration
- Décanteur Digesteur

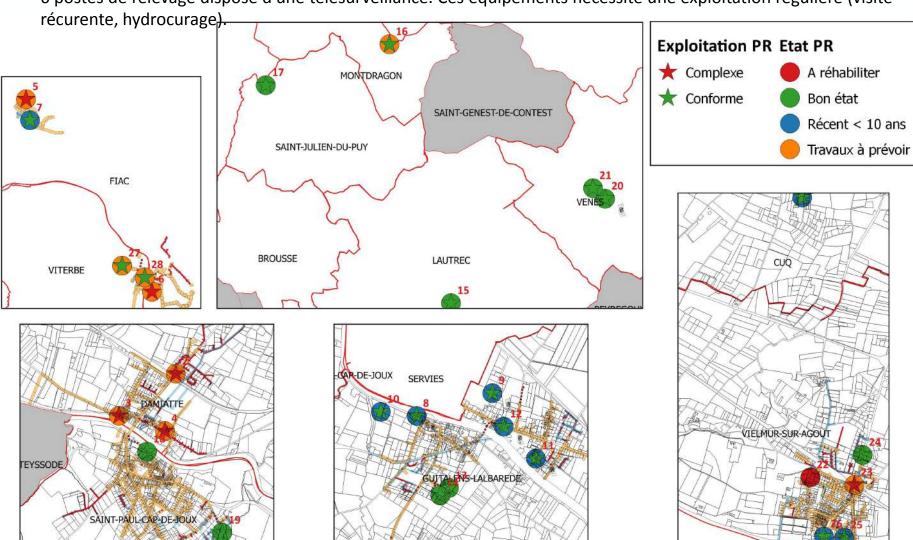
Des systèmes de traitement adapté aux variations de charges qui sont donc compatibles avec la présence d'eaux claires parasites (ECP)





LES POSTES DE REFOULEMENT DES EAUX USEES

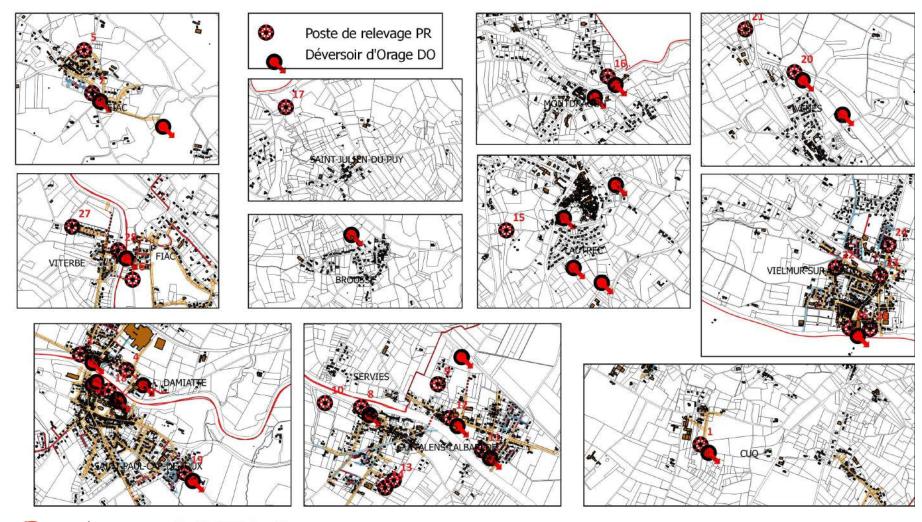
Le territoire compte 28 postes de relevages dont 9 nécessitants des travaux (mise à niveau ou réhabilitation). 6 postes de relevage dispose d'une télésurveillance. Ces équipements nécessite une exploitation régulière (visite



CC Lautrécois Pays d'Agout

LES AUTRES OUVRAGES A EXPLOITER

On dénombre également 3 déssableurs, 10 déversoirs d'orage et 13 trops plein de poste de relevage nécessitant une surveillance et un nettoyage régulier (hydrocurage...).







ETUDE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ORGANISATION TERRITORIALE

Le tableau ci-après présente une synthèse des interventions techniques et administratives relevées lors des visites dans les Communes.

Au-delà des données chiffrées brutes, il faut préciser que si l'exploitation des réseaux et des stations est réalisée « en Régie » dans toutes les Communes, les modalités d'intervention diffèrent :

- Surveillance et entretien a minima des équipements couplés à des contrats de prestations de services (entreprises locales, contrats de télésurveillance),
- □ Interventions préventives renforcées qui excluent le recours à des prestations externes, sauf interventions lourdes,
- Capacité à réaliser des travaux en Régie par les agents municipaux (réparations, branchements,...).





ETUDE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ORGANISATION TERRITORIALE

Communes	Mode de gestion	Encadrement	interventions techniques	Administration	Total Heures	Nb abonnés	heures / abonnés
BROUSSE	REGIE	0	100	10	110	83	1,3
cuq	REGIE	0	100	30	130	70	1,9
DAMIATTE	REGIE	0	90	30	120	240	0,5
FIAC	REGIE	0	90	30	120	202	0,6
GUITALENS L'ALBAREDE	REGIE + PRESTA	0	208	30	238	370	0,6
LAUTREC	REGIE	0	340	0	340	343	1,0
MONTDRAGON	REGIE / SILM	0	50	30	80	150	0,5
SAINT JULIEN DU PUY	REGIE	0	100	4	104	99	1,1
SAINT PAUL CAP DE JOUX	REGIE	0	60	30	90	433	0,2
SERVIES	REGIE	0	70	4	74	4	
VENES	REGIE	0	250	10	260	145	1,8
VIELMUR SUR AGOUT	REGIE	0	500	100	600	349	1,7
VITERBE	REGIE	0	224	30	254	65	3,9
TOTAL		0	2 182	338	2 520	2 553	1,0

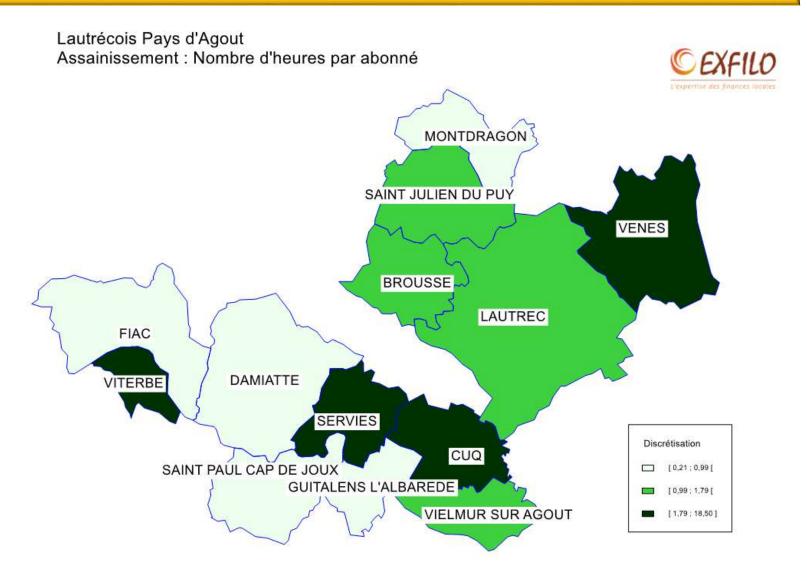
Soit en equivalent temps plein sur le territoire (1 600 h)

1,4

0,2







Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque





ORGANISATION TERRITORIALE

Une simple somme des heures consacrées par les agents municipaux et intercommunaux à l'exploitation des réseaux et des stations aboutit à 1,4 etp technique et 0,2 etp administratif.

Aucun agent sur le territoire n'est affecté à 100 % à la compétence « assainissement collectif ».

Dans une très grande majorité de Communes, les Maires ont insisté sur la nécessité à leurs yeux d'une **gestion technique « de proximité ».** En effet, même si aucune procédure d'astreinte n'est formalisée, la capacité à répondre « en urgence » aux demandes des usagers est une attente forte.

En définissant le **niveau de service attendu**, la Phase 2 de l'étude permettra de travailler à la fois sur les **besoins en terme de missions** (ingénierie, encadrement, harmonisation du niveau d'intervention) et sur l'organisation des services.





ETUDE DES COÛTS SUR LE TERRITOIRE

Coût le + élevé :

VIELMUR s/A.

136,5 € par abonné

Coût le - élevé:

SAINT PAUL CAP DE J.

27,9 € par abonné

Coût moyen pondéré:

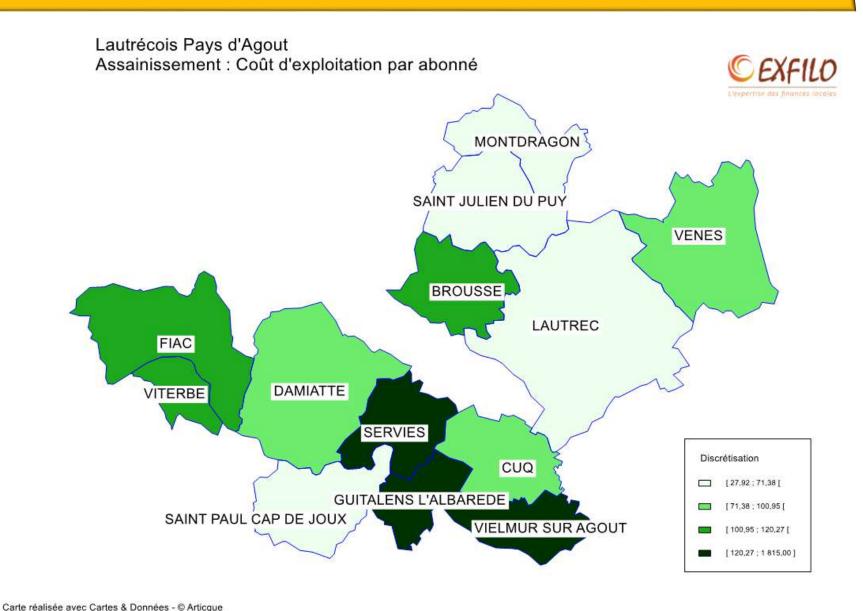
86,8 € par abonné

La dispersion des coûts est importante. Seules 5 Communes se situent au sein de l'intervalle déterminé par un écart de 25% avec le coût moyen par abonné. 4 Communes se situent en deçà, 4 Communes se situent au delà.

Communes	Coût d'exploitation affiché	Coût R.H. non budgétisé estimé	Total coût d'exploitation 2017	Nb abonnés	Coût / abonné
BROUSSE	6 179	2 200	8 379	83	101,0
cuq	3 080	2 600	5 680	70	81,1
DAMIATTE	14 732	2 400	17 132	240	71,4
FIAC	21 429	2 400	23 829	202	118,0
GUITALENS L'ALBAREDE	44 501	-	44 501	370	120,3
LAUTREC	20 115	-	20 115	343	58,6
MONTDRAGON	7 314	1 600	8 914	150	59,4
SAINT JULIEN DU PUY	4 600	-	4 600	99	46,5
SAINT PAUL CAP DE JOUX	11 090	1 000	12 090	433	27,9
SERVIES	5 860	1 400	7 260	4	
VENES	14 390	-	14 390	145	99,2
VIELMUR SUR AGOUT	47 630	-	47 630	349	136,5
VITERBE	7 100	-	7 100	65	109,2
TOTAL	208 020	13 600	221 620	2 553	86,8











COÛTS TERRITORIAUX

Ces coûts d'exploitation doivent être observés avec prudence : les coûts d'exploitation incluent en effet le paiement des intérêts de la dette ce qui pénalise les Communes ayant récemment investi.

En **neutralisant le paiement des intérêts** de la dette qui représente 25% des charges de la section d'exploitation en moyenne, mais plus du tiers des charges pour 4 Communes, le résultat obtenu est très sensiblement différent.

Les **écarts entre les Communes se réduisent notablement** : dix des treize Communes se situent dans l'intervalle déterminé par un écart de 25% avec le coût moyen par abonné sur le territoire.





COÛTS TERRITORIAUX – intérêts de la dette neutralisés

Communes	Total coût d'exploitation 2017	dont intérêts des emprunts	% intérêts des emprunts	Total coût 2017 intérêts neutralisés	Nombre d'abonnés	coût / abonnés
BROUSSE	8 379	887	10,6%	7 492	83	90,3
cuq	5 680	1 083	19,1%	4 597	70	65,7
DAMIATTE	17 132	1 383	8,1%	15 749	240	65,6
FIAC	23 829	11 627	48,8%	12 202	202	60,4
GUITALENS L'ALBAREDE	44 501	16 120	36,2%	28 381	370	76,7
LAUTREC	20 115	0	0,0%	20 115	343	58,6
MONTDRAGON	8 914	22	0,2%	8 892	150	59,3
SAINT JULIEN DU PUY	4 600	0	0,0%	4 600	99	46,5
SAINT PAUL CAP DE JOUX	12 090	0	0,0%	12 090	433	27,9
SERVIES	7 260	1 357	18,7%	5 903	4	
VENES	14 390	4 690	32,6%	9 700	145	66,9
VIELMUR SUR AGOUT	47 630	18 747	39,4%	28 883	349	82,8
VITERBE	7 100	1 000	14,1%	6 100	65	93,8
TOTAL	221 620	56 916	25,7%	164 704	2 553	64,5





ETUDE DES TARIFS SUR LE TERRITOIRE

Tarif le + élevé :

VIELMUR s/A.

1,75 € le m3

Tarif le – élevé

MONTDRAGON

0,73 € le m3

Tarif moyen pondéré:

1,26 € le m3

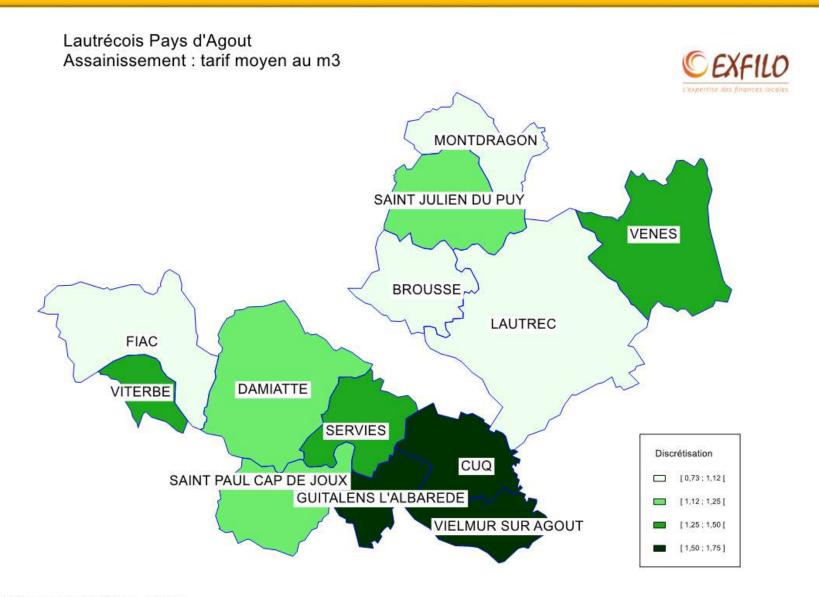
Seules 2 Communes se situent au-delà de l'intervalle déterminé par un écart de 20% avec le prix moyen pondéré.

11 Communes sur 13 se situent entre 1 et 1,5 € le m3.

Communes	Nb abonnés	Ass. FIXE	Ass. m3	Facture 100 m3	Prix au m3
BROUSSE	83	39	0,65	104	1,04
CUQ	70	50	1	150	1,5
DAMIATTE	240	20	1	120	1,2
FIAC	202	0	1,01	101	1,01
GUITALENS L'ALBAREDE	370	10	1,4	150	1,5
LAUTREC	343	0	1	100	1
MONTDRAGON	150	23	0,5	73	0,73
SAINT JULIEN DU PUY	99	52	0,6	112	1,12
SAINT PAUL CAP DE JOUX	433	20	1	120	1,2
SERVIES	4	38	1,1	148	1,48
VENES	145	46	0,83	129	1,29
VIELMUR SUR AGOUT	349	45	1,3	175	1,75
VITERBE	65	0	1,25	125	1,25
TOTAL	2 553	21,6	1,04	125,59	1,26



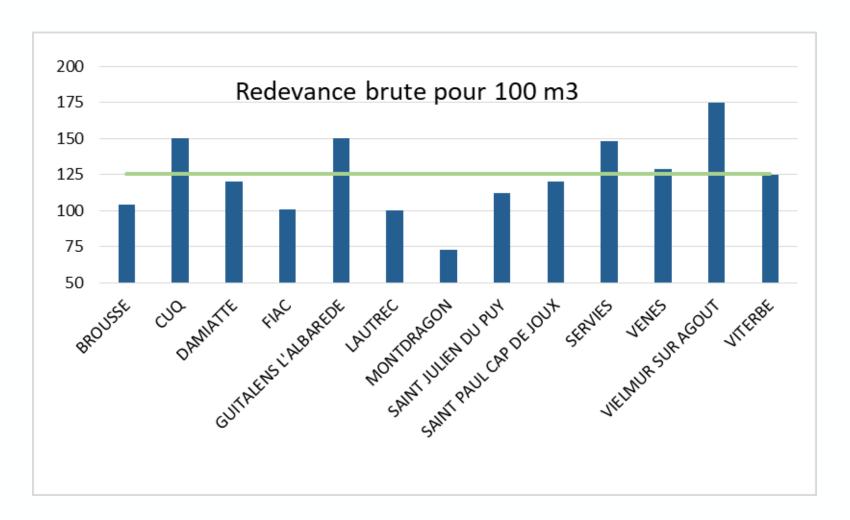








ETUDE DES TARIFS SUR LE TERRITOIRE



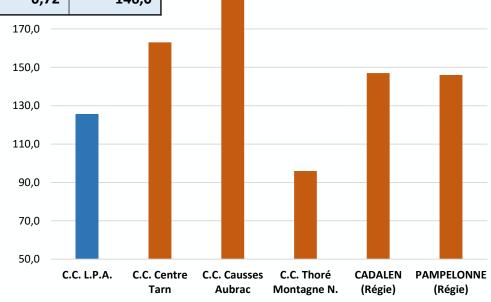




ETUDE COMPAREE DES TARIFS

EPCI / Commune	Nb abonnés	ASS FIXE	ASS m3	Coût brut pour 100 m3
C.C. L.P.A.	2 553	21,6	1,04	125,6
C.C. Centre Tarn	2 734	38,0	1,25	163,0
C.C. Causses Aubrac	7 258	72,3	1,17	189,3
C.C. Thoré Montagne N.	2 305	20,0	0,76	96,0
CADALEN (Régie)	-	60,0	0,87	147,0
PAMPELONNE (Régie)	-	74,0	0,72	146,0

Globalement, le tarif moyen pondéré du territoire se situe en deçà de ceux pratiqués par des territoires voisins et comparables.







ETUDE DU BUDGET CONSOLIDE (Méthode)

Sur les treize Communes concernées par la consolidation budgétaire, seules les Communes de **Saint Julien du Puy** et **Viterbe** ne disposent pas d'un budget annexe spécifique au S.P.I.C. « assainissement collectif ». Les dépenses et recettes ont cependant **pu être retraitées** pour intégrer la consolidation territoriale.

La consolidation intègre également les comptes du Syndicat Intercommunal Laboutarié Montdragon (S.I.L.M.)

En ce qui concerne les recettes, les budgets principaux de 3 Communes sur les 11 subventionnent le budget assainissement. Ces subventions ne sont pas prises en compte dans la consolidation.

En ce qui concerne les dépenses, seules 5 Communes sur 11 comptabilisent des **frais de personnel** au sein des charges d'exploitation du service, pour un montant total de 37 800 \in (soit un écart d'environ de 10 / 15 $k \in$ avec la mobilisation réelle).





ETUDE DU BUDGET CONSOLIDE (Méthode)

La consolidation budgétaire en fonctionnement est opérée sur la base des recettes et dépenses relevés sur le territoire sur **l'exercice 2017**.

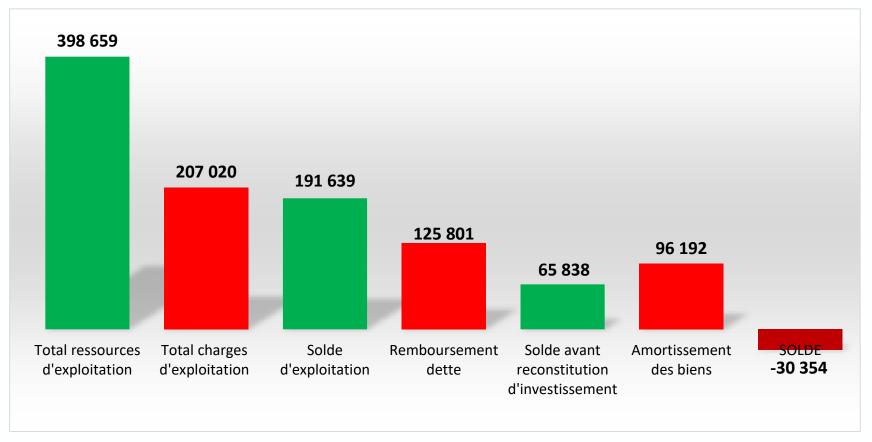
L'objectif de l'étude des budgets consolidés est d'identifier :

- L'épargne de gestion brute dégagée, en intégrant uniquement les opérations réelles;
- 2. L'épargne nette, déduction faite du remboursement des emprunts;
- La capacité a renouveler les équipements, en déduisant les amortissements budgétaires et les reprises des subventions;
- 4. L'épargne résiduelle annuelle que le territoire pourrait consacrer à de nouveaux projets.





ETUDE DU BUDGET CONSOLIDE (Résultats)



La capacité budgétaire « nette » à financer de nouveaux projets est négative.





ETUDE DU BUDGET CONSOLIDE (Résultats)

Parmi les autres données consolidées, on peut noter :

586 878	
1 049 507	
401 585	
38%	
1 635 705	
3 168 509	
3%	
	1 049 507 401 585 38% 1 635 705 3 168 509

Dix des onze Commune affichent un report positif à l'issue de l'exercice 2017

Seules 7 des 13 Communes ont été en mesure de fournir un Etat de l'actif exploitable





ETUDE DU BUDGET CONSOLIDE (Premières analyses)

Le **solde négatif** affiché en clôture (env. 30 000 €) de la section d'exploitation ne signifie pas pour autant que la situation soit mauvaise.

D'une part, le solde d'exploitation couvre nettement la prise en charge du capital de la dette. 66 000 € sont ainsi disponibles annuellement pour le renouvellement des équipements et des réseaux.

D'autre part, la somme de 30 000 € représente 7,5% du total des recettes d'exploitation, sachant que la consolidation est bâtie sur la base de l'exercice 2017, et alors même que certaines Communes ont depuis revalorisé leurs tarifs.

Enfin, parmi les fragilités du budget consolidé, une attention particulière devra être portée à l'évolution de la Prime épuratoire versée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.





ETUDE DU BUDGET CONSOLIDE (Premières analyses)

En ce qui concerne la **capacité à investir du territoire**, une première simulation peut être établie comme suit :

- Principe 1 : solde rétabli à zéro (par la progression des recettes) et maintien des équilibres budgétaires;
- Principe 2: maintien du niveau d'endettement actuel (environ 1,5 M€);
- Principe 3: taux de subvention des investissements 40%.

Projection sur une période de 7 ans (2020 – 2026)

- Autofinancement par amortissement comptables : 700 000 €
- Autofinancement par reconstitution de capacité d'emprunt : 750 000 €
- Taux de bonification par subvention de 40% de 1 450 000 € : 950 000 €

Enveloppe territoriale: 2 400 000 € pour 7 ans.





ETUDE DU BUDGET CONSOLIDE (Premières analyses)

Projection sur une période de 7 ans (2020 – 2026)

Enveloppe territoriale : 2 400 000 € pour 7 ans, soit une enveloppe annuelle de près de 350 000 € hors taxes.

Pour **investir au-delà de ce montant**, le territoire devrait mobiliser soit le levier tarifaire, soit le levier de l'endettement.

Le **taux de cofinancement** évoluera également en fonction de la nature des travaux à réaliser : renouvellement de réseau, de station, de pompes de relevage, extension de réseau, création d'équipement,...

Ce sont les arbitrages rendus par les Elus dans le cadre de l'élaboration du **Programme Pluriannuel d'Investissement territorial** (Phase 2) qui permettront d'affiner les modalités de financement.





Mise à niveau des ouvrages (Réhabilitation des ouvrages existants)

Opérations	Nombre d'abonnés	Montant	Date de l'étude
Renouvellement Step de Cuq (En Salles)	35	140 k€	2018
Renouvellement Step de Cuq (En Cathalo)	10	92 k€	2013
Renouvellement PR de Saint Géninien (Vielmur sur Agout)	?	?	A chiffrer (phase 2)
Mise à niveau des postes de relevages (fonction du niveau de service : eau potable, télésurveillance, sécurité de l'exploitants)	?	?	A définir (phase 2)





• Fiabilisation de la collecte (Elimination des eaux Claires Parasites)

Opérations	Nombre d'abonnés	Montant	Date de l'étude
Réhabilitation du réseau de Cuq (En Salles)	35	40 k€	2018
Réhabilitation du réseau de Vielmur sur Agout		?	Diagnostic en cours
Réhabilitation du réseau de Damiatte		40k€	2013
Réhabilitation réseau de Lautrec	?	86 k€	2004
Mise en séparatif réseau de Vénes	?	?	Etude
Réhabilitation réseau de Guitalens-L'Albarede	?	?	Diagnostic
Réhabilitation réseau de Saint Paul Cap de Joux	?	?	à programmer





Renouvellement des ouvrages :

Un plan de renouvellement des réseaux de collecte devra être défini dans le cadre de la phase 2 afin d'assurer les différentes performances du service à court, moyen et long terme.

En effet en complément des travaux identifié dans le cadre des études antérieure (diagnostic et schéma directeur) un taux de renouvellement moyen des canalisations devra être défini. Si l'on considère un amortissement des réseaux sur 60 ans, le taux de renouvellement devrait être de 1,5 % soit 1 125 ml de réseau à renouveler/an. Il est actuellement de 0,6 % en France en moyenne.

La fixation de ce taux dans le cadre de la phase 2 permettra de déterminer une longueur de canalisations à renouveler par an et donc une enveloppe annuelle de travaux.





• Création et extension de l'assainissement collectif :

Opérations	Nombre d'abonnés	Montant	Date de l'étude
Extension des réseaux de collecte sur Fiac	34	358 k€	2018
Extension de la collecte sur Vielmur sur Agout	77	922 k€	2012
Création de l'assainissement collectif sur Servies	90	889 k€	2018
Assainissement collectif de Fréjeville	60	680 k€	2004 et 2018
Assainissement collectif de Jonquière	28	242 k€	2004
Extension Bouriette et Sagnette (Montdragon)	8	68 k€	2004
Extension de la station d'épuration de Brousse	?	?	A étudier à moyen termes > 7 ans
Extension de la station d'épuration de Montdragon-Laboutarié	?	?	terries > 7 ans





SYNTHESE DES TRAVAUX IDENTIFIES

Le montant total des travaux identifiés est de 3 557 k€

Ce montant n'intègre pas les travaux de fiabilisation de la collecte (limitation des eaux claires parasites)

Près de 90% des travaux identifiés correspondent à des créations ou des extensions de l'assainissement collectif

Une augmentation du nombre d'abonnés est envisageable pour de nombreuses communes sans investissements supplémentaires

Ces extensions doivent générer des recettes supplémentaires (Participation à l'assainissement collectif, redevances supplémentaires...)











ECHANGES, CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Conclusions sur la Phase 1

- Des infrastructures de collecte et de traitement globalement en bon état;
- Des capacités résiduelles d'accueil d'effluents sur les stations, mais une collecte à fiabiliser (limitation des eaux claires parasites);
- Un tarif moyen pondéré de l'assainissement collectif inférieur aux territoires comparables;
- Un budget consolidé quasiment à l'équilibre qui dégage une capacité à investir.





ECHANGES, CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Perspectives sur la Phase 2, en préalable à un transfert,

Définition des règles communes :

- Définir un niveau de service commun : modalités d'exploitation des ouvrages, télésurveillance, astreintes, organisation collective des prestations externalisées,...
- Améliorer la connaissance patrimoniale (cartographie, études diagnostic des réseaux);
- Etablir un programme territorialisé pluriannuel d'investissement, avec des règles communes;
- Etudier l'impact du programme de travaux sur le tarif moyen pondéré du territoire.



